

## 81/82

7EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45  
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER 13/2 - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •  
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664

## TROIS PARTIS POUR UN PARLEMENT BIDON !

En Turquie on envisage à présent avec résignation la tenue d'élections bidon en novembre, puisque trois partis seulement, créés avec la bénédiction de l'armée, sont autorisés à s'inscrire en vue du scrutin. Il s'agit du *Parti de la Démocratie Nationaliste* (MDP), dirigé par le général en retraite Turgut Sunalp; du *Parti de la Patrie* (Ana-P), dirigé par l'ancien sous-secrétaire dans la même gouvernement. Sur les 14 partis politiques qui se sont constitués depuis mai 1983, 11 ont été exclus de fait de toute participation aux élections; l'un d'entre eux, le *Parti de la Grande Turquie* (BTP), fut officiellement dissout par la junte, tandis que les dix autres n'ont pas réussi à faire approuver la plupart de leurs fondateurs.

Les plus récentes victimes de cette opération d'exclusion du scrutin, furent le *Parti Social-Démocrate* (Sodep) et le *Parti de la Voie Juste* (DYP), qui se disent les héritiers du CHP de Bülent Ecevit et de l'AP de Süleyman Demirel, qui furent tous deux interdits après le coup d'Etat.

Le Conseil National de Sécurité a opposé son veto à la participation de 51 des 79 fondateurs du Sodep et à celle de 54 des 79 fondateurs du DYP. N'ayant pas été en mesure de compléter avant le 25 août la liste obligatoire de 30 fondateurs, ils se sont vus refuser le droit de participer au scrutin.

Bien que ces trois partis aient été autorisés à s'inscrire au scrutin, la junte ne cache pas sa prédilection pour le MDP en vue de la formation, à l'issue des élections, d'un gouvernement à base "parlementaire", l'Ana-P et l'HP étant censés jouer le rôle de partis d'"opposition". Afin de renforcer les chances du MDP, le premier ministre, l'amiral Bülent Ulusu, a annoncé le 15 août qu'il se présenterait comme candidat indépendant sur la liste de ce parti.

La tenue, dans ces conditions, d'élections a été dénoncée comme une tromperie dans un memorandum rédigé par 16 anciens dirigeants politiques de droite comme de gauche; la teneur de ce texte fut rendue publique le 9 août par le journal *The Times*.

Les 16 signataires, comprenant M. Demirel, six fois premier ministre de Turquie, M. Ihsan Sabri Caglayan, chef de l'Etat ad interim à l'époque du coup d'Etat et M. Deniz Baykal, ancien ministre des Finances du gouvernement social-démocrate, sont internés depuis le 2 juin dans un camp situé près d'un ancien poste d'observation radar au bord des Dardanelles. Dans leur memorandum, ils mettent en garde les Etats européens et les Etats-Unis contre la tentation de rester neutres dans la "guerre entre le militarisme et la démocratie" qui se déroule en Turquie.

De plus, le professeur Erdal İnönü, fondateur du Sodep et fils d'un ancien président de la République a déclaré qu'"un retour à la démocratie réelle n'aura pas lieu à la date annoncée". Sur ce, les militaires engagèrent contre lui le 21 août des poursuites en justice.

C'est précisément dans le but d'effaroucher ceux parmi les faiseurs d'opinion qui accusent leurs gouvernements de trahir leur "promesse de soldat", qui était de rétablir un gouvernement civil et de restaurer la démocratie, que les militaires ont récemment fermé deux quotidiens à grand tirage, *Tercüman* et *Milliyet*, ainsi que l'influent hebdomadaire *Nokta*.

D'autre part, la junte a annoncé le 17 août une série d'exceptions aux interdictions relatives aux élections. Tandis que, conformément au nouveau décret militaire, la presse et l'ensemble des organisations démocratiques sont condamnées au silence, les discours et visites du général Evren et des membres du CNS ne seront pas soumis à ces interdictions.

Dans ces circonstances, les prochaines élections législatives seront une répétition du référendum constitutionnel de novembre 1982, qui se solda par un vote de 92 pourcent en faveur de la nouvelle Constitution anti-démocratique, qui attribue le titre de "Président de la République" au général Evren. A présent, le moment est venu de créer un parlement bidon, qui soit au service du pouvoir despotique des militaires.

## GREVE DE LA FAIM DANS LES PRISONS DE TURQUIE

En signe de protestation contre les conditions de détention inhumaines, environ 2.500 prisonniers ont entamé le 4 juillet 1983 une grève de la faim dans les prisons de Metris, Sultanahmet, Kabakoz et Sağmalcılar, situées à Istanbul. Cette action de résistance s'est ensuite étendue à d'autres prisons militaires dans les villes d'Ankara, Diyarbakır, Corum, Adana, Erzurum et Elazığ. Malgré le fait que dans certaines prisons l'action a été suspendue à cause des mesures plus sévères prises par les autorités militaires, le nombre total des prisonniers politiques qui avaient entamé, à différents moments, des grèves de la faim de durée inégale, s'éleva, à la mi-août, à quelque 6.000.

Dans un appel commun adressé à l'opinion mondiale, plus de 2.000 prisonniers politiques qui comparaissent aux procès de Dev-Yol, Dev-Sol, Partizan, TDKP, Devrimci Kurtulus, Halkın Devrimci Öncüleri, GKK, Devrimci Halkın Birliği, Çayan Sempatizanları, Dev-Savas, Birlik Yolu, Acil, Rızgari, Kawa, TDY, Kurtulus, THKP-C Savasçılar, Partizan Yolu, TEKB, Halkın Yolu et Eylem Birliği ont exposé en ces termes les raisons de leur grève de la faim, ainsi que leurs revendications:

## "TORTURES, MASSACRES ET EXECUTIONS

"Depuis que la junte fasciste s'est emparée du pouvoir, plusieurs milliers de révolutionnaires et de patriotes ont été torturés dans les commissariats de police, dans les bâtiments de la police politique et du MİT (services de renseignements semi-militaires), dans les quartiers généraux et casernes militaires. La torture est devenue une méthode d'interrogatoire appliquée systématiquement à l'échelle du pays. Des centaines de personnes ont péri sous la torture. A ce propos, les soi-disant procès intentés à des tortionnaires ne visent qu'à tromper l'opinion publique internationale. En dehors des prisonniers tués sous la torture, plusieurs centaines de révolutionnaires et de progressistes ont été abattus en rue et dans la montagne par la police et les patrouilles militaires, tandis que plus de 20 révolutionnaires ont été exécutés au terme de simulacres de procès.

## "LES TRIBUNAUX

"Evren affirme dans ses discours qu'il n'a pas instauré de tribunaux d'exception civils. La raison, c'est qu'il n'en avait pas besoin. Les tribunaux militaires existants sont eux-mêmes exceptionnels. Dans ces procès, les actes d'accusation sont constitués à partir des aveux arrachés sous la torture. Lors des procès de masse, les prisonniers ne peuvent pas comparaître tous ensemble; chaque fois des petits groupes de 10 à 15 personnes seulement sont admis dans la salle du tribunal. Il arrive même qu'un jugement soit prononcé au sujet d'un accusé sans vérification d'identité, sans instruction, quelquefois même sans que l'accusé puisse se présenter devant ses juges. Lorsque l'accusé est présent, il est couramment fait usage de pratiques telles que le conditionnement préalable des témoins, la limitation du temps de parole de la défense.

## "LES GARDES A VUE

"La durée de garde à vue qui était de trois mois durant la première année de la junte fasciste, a été réduite à 45 jours, après qu'une nouvelle loi, autorisant la police à procéder à de nouveaux interrogatoires en transférant l'inculpé de la prison à ses locaux, eût été promulguée par le Conseil national de Sécurité (CNS). Ainsi la durée de garde à vue est devenue de facto illi-

mitée. Aujourd'hui chaque prisonnier se trouve sous la menace constante d'une nouvelle garde à vue et les détenus résistent de toutes leurs forces à l'application de cette loi fasciste. Afin de briser cette résistance l'administration pénitentiaire a recouru à des tabassages et à la torture. Ainsi, à la prison militaire d'Alemdag (Istanbul), deux révolutionnaires, Hakan Mermeroluk et Serif Akkaya sont morts sous l'effet de l'explosion.

## "LES PRISONS

"Les prisons militaires de la junte fasciste sont des centres de torture. Depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, la politique carcérale est devenue synonyme de contraintes militaires permanentes et de tous ordres. En prison, les détenus politiques sont considérés comme des soldats sans grade: ils doivent être au garde à vous devant les officiers, faire le salut militaire devant les symboles de la junte, suivre les cours de rééducation et accepter d'avoir les cheveux rasés. En bref, les militaires refusent aux prisonniers même les droits les plus élémentaires et veulent écraser toute velléité de dignité humaine. Résister à ces contraintes signifie pour le prisonnier la torture, le tabassage quotidien, l'interdiction de rencontrer son avocat et sa famille, la privation de promenade à l'air frais ainsi que de journaux et de livres. Ainsi, lors de récentes actions de résistance collective dans les prisons de Diyarbakır et de Mamak (Ankara), les militaires ont massacré plusieurs révolutionnaires et progressistes. D'autre part, à cause de la torture dans les prisons, de nombreux prisonniers sont devenus infirmes pour toute leur vie, il y en a aussi beaucoup qui ont totalement perdu leur équilibre mentale. Face à l'indifférence de la direction de la prison, certains d'entre eux sont allés jusqu'au suicide dans un moment de délire. Au cours de l'été de 1982 ce fut le cas de Hakkı Hocaoglu à la prison de Metris (Istanbul). Les rencontres avec les avocats, si elles n'ont pas été interdites, se font dans des conditions extrêmement difficiles: 15 à 20 inculpés sont obligés de rencontrer en même temps leur avocat, alors que l'entretien est limité à 20 minutes et est écouté par des soldats. En effet, tout est mis en oeuvre pour que l'inculpé ne puisse pas avoir les moyens de préparer sa défense. Ces derniers mois, le commandement de l'état de siège a même interdit aux prisonniers l'emploi de feuilles de papier et de crayons. Les requêtes sont confisquées par l'administration pénitentiaire, pendant que les prisonniers sont amenés au tribunal. De même, il est interdit de recevoir des colis de vêtements ou de denrées alimentaires lors des rencontres limitées à quelques minutes- avec les familles. Les prisonniers ont toujours réagi en opposant une résistance sous diverses formes et cette résistance continue jusqu'à ce jour; ainsi, par exemple, jusqu'à ce jour des grèves de la faim allant de dix à quarante jours ont été organisées plusieurs fois à travers toutes les prisons de Turquie (Ankara/Mamak, Diyarbakır, Bartın, Canakkale, Elazığ, etc...) avec la participation de tous les prisonniers. Au terme de chaque grève de la faim, les représentants de la junte déclaraient: 'nous allons mettre fin aux tortures, nous allons reconnaître vos droits', mais les tortures, tabassages et interdictions durent toujours.

## "LA REPRESSION A ISTANBUL

"Ces derniers temps, on constate un regain d'intensité dans la répression à travers toutes les prisons d'Istanbul. Une nouvelle réorganisation des prisons, plus répressives, est en train d'être mise en place. Dans

les jours qui viennent, les prisons qui, jusqu'alors, étaient sous le contrôle du ministère de la justice, seront placées sous l'autorité du ministère de l'Intérieur et leur direction sera assurée par les préfets de police. D'autre part, de nouvelles prisons composées de cellules pour une ou deux personnes commencent à entrer en fonction. Le but poursuivi par ces nouvelles prisons est le même que celui cité plus haut. Dans ces prisons, on isolera les prisonniers qui jouent un rôle dirigeant afin de briser le mouvement de résistance.

"Ainsi, une prison de ce type a été ouverte le 4 juillet 1983 à Istanbul/Sagmalçılar. Des détenus révolutionnaires sélectionnés dans d'autres prisons militaires d'Istanbul y ont été amenés de force. Dès leur arrivée, ils ont été tabassés, battus jusqu'à l'évanouissement; ensuite, une fois leurs cheveux rasés, les militaires les ont forcés à revêtir l'uniforme réglementaire unique pour tous les prisonniers. Les tentatives faites pour forcer les prisonniers révolutionnaires à porter l'uniforme réglementaire constituent une nouvelle forme de discipline militaire. L'application de cette méthode, à Istanbul, a une fois de plus donné lieu à des tabassages et des tortures. La répression et la torture, visant à faire accepter aux prisonniers le port de cet uniforme, continue dans les prisons de Mamak, Diyarbakır, Antakya, Bartın, Canakkale et Malatya. Dans la prison de Sagmalçılar, qui est faite de cellules individuelles, les prisonniers politiques ont refusé de porter l'uniforme, et dépit des tabassages et tortures, et ont répliqué en scandant des mots d'ordre anti-fascistes.

#### "A L'OPINION PUBLIQUE MONDIALE

"Les détenus révolutionnaires n'ont pas capitulé devant la torture et la répression. Les révolutionnaires qui sont isolés dans ces nouvelles prisons, sans défense face à toutes les attaques et plus de deux mille détenus dans d'autres prisons ont commencé une grève de la faim illimitée contre la torture, la répression et diverses interdictions. Voici leurs revendications:

"- Suppression de l'uniforme réglementaire et restitution des vêtements civils.

"- Arrêt de la torture, de la répression et de toutes les interdictions visant les rencontres avec les avocats, les visites des familles, les promenades à l'air libre, les journaux, les livres, les feuilles de papier, les crayons.

"- La suppression du système des cellules et le retour au système des dortoirs.

"- La reconnaissance du statut de 'prisonniers politique'."

Après le déclenchement de la grève de la faim, des centaines de prisonniers politiques ont été gravement torturés et au moins 150 d'entre eux ont été hospitalisés à la suite de ces tortures.

Les proches parents des prisonniers qui protestaient devant les prisons contre l'application de ces mesures, furent eux aussi tabassés. Un des proches qui ne pouvaient pas supporter cette situation, tenta de s'immoler par le feu, mais fut secouru.

Selon les dernières informations publiées dans la presse européenne, les prisonniers politiques doivent s'attendre à des réglemens de prison encore plus durs,

visant à briser leur détermination. Le Comité européen pour la Défense des Réfugiés et Immigrés a fait état d'informations selon lesquelles des prisonniers détenus dans des cellules d'isolement à la prison Metris d'Istanbul auraient été torturés et leurs cris auraient été diffusés par haut-parleur dans les différents blocks de la prison.

L'état de santé du Dr Yalçın Küçük, un important économiste et professeur associé à l'université de Birmingham, qui est détenu en raison de son livre *Vers une nouvelle République*, paru il y a quelques années, s'est détérioré au cours de la grève de la faim.

Lors de l'audience du 3 août, Abdullah Bastürk, président de la DISK, révéla les conditions de détention inhumaines existant dans les prisons ainsi que des irrégularités relatives aux procès; à la suite de quoi il fut condamné à 7 jours d'isolement en prison. Bastürk qui, tout comme d'autres responsables de la DISK, est sous le coup d'une demande de peine de mort, aurait lui aussi participé à la grève de la faim.

#### SOLIDARITE EN EUROPE

Pour informer l'opinion mondiale et pour exprimer leur solidarité envers les prisonniers politiques en Turquie, des démocrates turcs et kurdes ont entamé une grève de la faim dans plusieurs villes d'Europe occidentale. Des actions de protestation contre la répression dans les prisons militaires de Turquie continuaient toujours au moment de l'impression de notre Bulletin: en Belgique, en RFA, en France, en Autriche, au Danemark, en Suède et au Pays-Bas.

Les grévistes de la faim en Europe demandent:

- l'envoi par la Croix-Rouge d'une équipe médicale dans les prisons de Turquie,

- l'envoi par le Parlement européen d'une mission d'enquête,

- appui des gouvernements européens à la plainte déposée auprès de la Commission européenne de droits de l'Homme,

- l'arrêt de l'aide financière et militaire accordée à la Turquie,

- la libération de tous les prisonniers politiques et que soient satisfaites les exigences des grévistes de la faim en Turquie.

En Grèce, une manifestation organisée le 12 août par les réfugiés politiques turcs et kurdes vers l'ambassade de Turquie a été empêchée par la police et la gendarmerie. Selon les quotidiens Eleftherotypia et I Ayvi, "les fourgons cellulaires étaient remplis de Turcs et de Kurdes que les policiers avaient pu trouver. Ceux qui avaient été capturés d'une manière ou d'une autre, devaient être ramenés le soir même au ghetto de Lavrio."

D'autre part, vingt journalistes, écrivains, artistes et syndicalistes turcs et kurdes vivant en exil, ont tenu le 10 août une conférence de presse à Bonn et ont lancé un appel à leurs collègues européens pour manifester leur solidarité avec les grévistes de la faim en Turquie.

Au cours de cette conférence de presse, le porte parole des intellectuels de Turquie a annoncé que trois grévistes de la faim de la prison de Metris étaient morts.

#### LE NOMBRE DE PRISONNIERS POLITIQUES EN TURQUIE

Au cours de la campagne de protestation contre les conditions de détention dans les prisons turques, une controverse a surgi au sujet du nombre de prisonniers politiques, qui varie -selon les diverses sources d'information- de vingt mille à cent mille.

Dans le but de clarifier cette question, nous avons procédé à un examen fondé à la fois sur les chiffres officiels publiés par les autorités turques et sur les rapports d'enquête rédigés par des organisations internationales de droits de l'Homme.

Il convient, avant tout, de faire une distinction entre les prisons civiles et militaires.

#### PRISONS CIVILES

Selon une déclaration du Ministre de la Justice M. Kazım Akdoğan, du 20 juin 1983, la Turquie compte 641 prisons civiles relevant de diverses catégories quant aux conditions de détention. Parmi ceux-ci, 344 sont de type nouveau et 176 sont des bâtiments en location. 64 sont des bâtiments officiels transformés. Il y a aussi 27 vieilles prisons encore utilisables, 7 de type ouvert et 18 prisons partiellement ouvertes. Cinq prisons spéciales servent uniquement à garder ceux qui ont été reconnus coupables d'"actes de violence politique".

Fin 1982, il y avait près de 47.567 détenus condamnés plus 30.519 suspects détenus dans des prisons civiles, ce qui constitue une population pénitentiaire de 78.886. Le Ministère a refusé de communiquer le nombre de personnes détenues dans les 5 prisons spéciales où sont transférés ceux qui ont été condamnés par les tribunaux militaires.

#### PRISONS MILITAIRES

L'Office de coordination du Commandement de la Loi martiale auprès du Quartier Général de l'Etat-major a annoncé le 5 août 1983 que depuis la proclamation de la Loi martiale fin 1978 jusqu'au 30 juin 1983, les procureurs de la Loi martiale avaient eu à traiter 62.639 cas. 7.276 dossiers sont encore toujours examinés par les procureurs militaires. 43.618 dossiers ont été soumis aux tribunaux de la Loi martiale. Les juges de la Loi martiale ont acquitté 11.350 suspects et condamné 15.127 personnes à des peines de prison. Dans les autres cas, divers autres jugements ont été prononcés. 4.370 dossiers sont encore toujours à l'étude.

Selon les militaires, 21.046 personnes sont actuellement détenues dans les prisons militaires, dont 7.183 ont été condamnés, 13.432 sont en état d'arrestation et 431 sont en détention préventive.

Dans 15.127 cas, un nombre total de 33.891 personnes ont été condamnées, dont 18.764 ont déjà purgé leur peine et ont été relâchées.

Ci-dessous le nombre de ceux qui étaient détenus dans les prisons militaires au 30 juin 1983.

Groups	En détention préventive	Arrêtés	Incarcérés	Total
Activistes de droite	27	1.162	1.158	2.347
Activistes de gauche	207	6.974	4.208	11.386
Séparatistes	88	3.968	158	4.214
Affiliation politique non spécifiée	112	1.328	1.659	3.099
Total	431	13.432	7.183	21.046

La répartition des peines de prison et les opinions politiques de ceux qui ont été incarcérés sont indiquées dans le tableau ci-dessous:

Peines de prison	activistes de droite	activistes de gauche	séparatistes	non spécifié	total
Jusque 5 ans	3.769	14.518	732	9.817	28.836
5 - 10 ans	300	1.895	208	514	2.917
10 - 20 ans	272	591	115	267	1.245
Plus de 20 ans	101	309	46	71	527
Prison à vie	25	128	23	12	188
Peine de mort	30	96	49	3	178
Total	4.497	17.537	1.173	10.684	33.891

Parmi ceux qui ont été condamnés à mort, 25 ont été pendus. Pour les 153 restant les procédures sont encore en cours. En examinant ces chiffres officiels, il convient de prendre en considération le fait que dans les circonstances présentes il n'est pas possible de vérifier l'exactitude de ces chiffres.

Mais il est de fait que, surtout après le coup d'Etat militaire, des dizaines de milliers de personnes ont été gardées sous surveillance pendant 90 jours sans le moindre mandat d'arrêt. Or, leur nombre n'est pas compris dans les chiffres cités plus haut. D'ailleurs, le nombre de "suspects" détenus pendant un certain temps en relation avec les 62.639 dossiers qui sont entre les mains des procureurs de la Loi martiale, n'a jamais été rendu public. Il est de notoriété publique que pour chaque affaire relative à une organisation politique ou à une action politique, des dizaines voire des centaines de gens sont placés en détention préventive. C'est ce qui explique que le nombre de ceux qui ont été gardés pendant un certain temps dans des prisons militaires est au moins trois ou quatre fois supérieur à 62.639.

Selon un communiqué de presse de la Ligue Internationale des Droits de l'Homme du 19 février 1982, 170.958 personnes ont été placées en détention pré-

ventive pendant les 17 premiers mois du régime militaire, dont plus de 100.000 furent relâchées après 3 mois de détention.

Le cabinet du Premier ministre turc annonçait le 31 juillet 1983 que 5.854 personnes sont toujours recherchées par les autorités de la Loi martiale. 2.187 d'entre eux sont accusés d'être impliqués dans des organisations de gauche, 238 dans des organisations de droite et 623 dans le mouvement kurde.

Si l'on additionne les chiffres des prisonniers détenus dans les prisons militaires et civiles, le nombre total de ceux qui, à ce jour, sont encore toujours sous les verrous, atteint 99.932. Etant donné que le nombre de détenus politiques ou de ceux qui ont été incarcérés dans des prisons civiles après condamnation n'a pas été communiqué, il n'est pas possible d'établir le nombre officiel des prisonniers politiques au sein de la population pénitentiaire. Si les organisations internationales de défense des droits de l'Homme parviennent à envoyer en Turquie une mission d'enquête, l'une de ses principales tâches devrait consister à vérifier les chiffres officiels et à s'enquérir du nombre de ceux qui sont détenus dans des prisons civiles pour des raisons politiques.

## NOUVELLES LOIS REPRESSIVES

C'est précisément à la veille des soi-disant élections législatives, que les corps "législatifs" actuels, le Conseil national de Sécurité et l'Assemblée consultative qui lui est inféodée, passent en toute hâte l'ensemble des lois visant à garantir le maintien de l'ordre, au cas où la loi martiale serait levée.

Le 17 juin, le CNS a approuvé et entériné le projet de loi sur les Cours de Sécurité de l'Etat. Les nouveaux tribunaux, composés de juges militaires et civils, assumeront la responsabilité de juger les crimes commis contre l'Etat et sa sécurité intérieure et extérieure. Ces tribunaux seront situés dans les villes suivantes: Ankara, Diyarbakır, Erzincan, Istanbul, Izmir, Kayseri, Konya et Malatya.

Selon un autre projet de loi qui se trouve à l'ordre du jour de l'Assemblée consultative, le territoire de l'Etat turc sera divisé en neuf régions et chacune d'entre elles sera administrée par un gouverneur suprême. Les gouverneurs des 67 provinces de Turquie seront placés sous l'autorité de ces neuf gouverneurs suprêmes. Des généraux ou des colonels de l'armée pourront également être nommés à ces postes, même après la levée de la loi martiale.

## PROCES DE MASSE

Au cours de l'été, les procureurs militaires n'ont raté aucune occasion pour engager des poursuites contre les responsables de syndicats affiliés à la DISK et d'organisations démocratiques. Les procès des 27 responsables du Syndicat des Electriciens et Gaziers (Tek-Ges-Is), des 28 responsables du Syndicat des Travailleurs du Bâtiment (Yapı-Is) et des 64 responsables du Syndicat des Métallurgistes (Maden-Is) se sont ouverts respectivement les 4 juin, 19 juin et 30 juillet. Des peines de prison allant jusqu'à 20 ans furent requises contre les accusés. D'autre part, en raison d'un acte d'accusation supplémentaire, le nombre d'accusés au procès de Petkim-Is est passé de 48 à 72.

Le 7 juin, le Président du Barreau d'Istanbul, Orhan Apaydın, et trois autres membres de la direction, Rasim Oz, Raif Ertem et Kemal Kumkumoglu furent interrogés par le procureur militaire d'Istanbul sous l'inculpation de transformer l'association en une organisation clandestine.

Autres procès qui se sont ouverts récemment:

8.6: A Istanbul, 9 personnes accusées d'être membres de l'Union Révolutionnaire du Peuple (TKP-ML/DHE). Des peines de prison, allant jusqu'à 20 ans, sont requises.

19.6: A Istanbul, contre 21 activistes de droite. Douze peines de mort ont été requises.

22.6: A Diyarbakır, 32 membres présumés du Parti Communiste du Travail de Turquie (TKEP).

25.6: Nouveau procès de masse contre 254 membres présumés de la Gauche Révolutionnaire (Dev-Sol), dont 61 risquent la peine de mort.

7.7: A Ankara, 16 membres présumés de l'Armée Populaire de Libération de Turquie (THKO). Six peines de mort requises.

29.7: A Istanbul, 7 membres du Parti Socialiste Ouvrier de Turquie (TSIP). Ainsi, le nombre total des accusés au procès du TSIP atteint 54.

124 peines de mort ayant été requises en deux mois de temps, leur nombre total s'élève à 5.721.

## CONDAMNATIONS

En juin et juillet, les procès de plusieurs centaines de prisonniers politiques ont abouti à une série de condamnations:

1.6: A Ankara, les responsables de l'Association des Enseignants (Töb-Der), sur l'annulation de leurs condamnations antérieures par la Cour de Cassation, ont été rejugés par un tribunal militaire d'Ankara. Cette fois, 30 d'entre eux se sont vus infliger des peines de prison allant jusque 8 ans.

A Adana, deux membres de TKP-ML ont été condamnés à la prison à perpétuité. Dans la même ville, 11 membres des Libérateurs nationaux du Kurdistan (KUK) ont été condamnés à ces peines de prison allant jusqu'à 13 ans.

2.6: A Erzurum, 13 personnes et 2 membres présumés de Dev-Yol ont été condamnés à des peines de prison allant respectivement jusque 36 et 8 ans.

4.6: A Ankara, 3 employés de l'Institut de Recherche sur le Minerai (MTA) ont été condamnés à des peines allant jusque 30 ans de prison, pour avoir été impliqués dans une organisation clandestine. A Izmir, 6 personnes ont été condamnés à 1 an de prison, pour avoir été membres du Parti Communiste Révolutionnaire de Turquie (TDKP).

7.6: Il a été annoncé qu'en 1 mois de temps les tribunaux militaires d'Ankara ont condamné 202 personnes à des peines de prison dans 28 affaires différentes.

9.6: A Ankara, un militant palestinien, Abau Maruss, a été condamné à 16 mois de prison, pour avoir insulté la Nation turque.

12.6: A Ankara, 6 membres présumés du TDKP se sont vus infliger des peines jusque 10 ans de prison.

14.6: A Izmir, au terme d'un procès contre le TKP-ML, trois personnes ont été condamnées à la prison à vie et 15 autres à différentes peines de prison.

16.6: A Adana, 3 membres présumés du Parti Communiste de Turquie (TKP) ont été condamnés à des peines allant jusque 16 ans de prison.

17.6: A Izmir, 18 membres présumés de l'Association de la Jeunesse Idéaliste (UGD) se sont vus infliger des peines jusque 6 ans de prison.

18.6: A Usak, un membre de Dev-Yol a été condamné à 4 ans de prison.

23.6: Il a été annoncé que du 20 mai au 20 juin, les tribunaux militaires d'Istanbul ont condamné 19 personnes à des peines allant jusque 31 ans de prison.

25.6: 7 personnes, accusées d'avoir servi la cause du Groupe d'Urgence du Front/Parti populaire de Libération de Turquie (THKP/C) ont été condamnées à Adana à des peines allant jusque 36 ans de prison. Dans la même ville, un membre de Dev-Yol a été condamné à la prison à vie.

28.6: A Diyarbakır, un procès intenté au Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), s'est soldé par cinq peines capitales. Quatre accusés ont été accusés à la prison à vie et 114 personnes à des peines allant jusque 24 ans de prison. A Ankara, 13 personnes accusées de servir la cause de Dev-Yol et du TDKP, ont été condamnées à des peines allant jusque 8 ans de prison.

29.6: A Ankara, trois membres de l'Union de la Jeunesse socialiste (SGE) ont été condamnés à 18 mois de prison pour avoir distribué des tracts clandestins.

5.7: A Erzurum, deux activistes de droite ont été condamnés à la prison à vie.

9.7: A Diyarbakır, un autre procès intenté au PKK s'est soldé par cinq peines capitales, une peine de prison à vie et 41 peines allant jusque 24 ans de prison. Le même jour à Gölcük, 10 membres de Dev-Yol se sont vus infliger des peines allant jusque 12 ans de prison.

10.7: A Erzurum, un militant de gauche a été condamné à mort et une autre personne à dix ans de prison. Le même jour, à Adana, 14 militants de gauche ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 19 ans de prison, pour avoir utilisé des fonds syndicaux en vue d'activités clandestines.

11.7: A Istanbul, trois membres du Conseil d'administration de la Chambre des Pharmaciens ont été condamnés à 3 mois de prison.

20.7: A Ankara, trois militants du Groupe d'Urgence ont été condamnés à la prison à vie. A Izmir, au terme du procès de l'UGD, 2 activistes ont été condamnés à la prison à vie et 21 autres à des peines allant jusque 36 ans de prison.

21.7: A Izmir, 9 membres de Dev-Yol ont été condamnés à 7 ans et 9 mois chacun.

22.7: A Izmir, 20 membres présumés des Avant-gardes révolutionnaires du Peuple (THKP/C) ont été condamnés à des peines allant jusque 15 ans. A Istanbul, 11 militants du Groupe d'Urgence ont écopé de peines allant jusque 26 ans; à Erzincan, 11 membres du TDKP se sont vus infliger des peines allant jusque 10 ans. Le même jour, à Adana, 6 membres de Dev-Sol ont été condamnés à la prison à vie et 3 autres à des peines allant jusqu'à 5 ans de prison.

25.7: A Adana, le procès du Groupe de combat du THKG s'est soldé par 7 condamnations allant jusqu'à 25 ans de prison. Dans la même ville, un membre de l'Association de la Jeunesse progressiste (IGD) fut condamné à la réclusion à vie, tandis que 4 autres se voyaient infliger des peines allant jusqu'à 10 ans de prison. A Gölcük, 8 personnes ont été condamnées à des peines allant jusque 10 ans et 8 mois de prison.

29.7: A Istanbul, un membre de Dev-Yol fut condamné à 13 ans de prison.

30.7: A Gölcük, 10 membres du TKP-ML ont été condamnés à 16 ans et 8 membres de Dev-Sol à des peines allant jusque 10 ans de prison.

## NOUVELLES EXECUTIONS

Le 6 juin 1983, deux activistes de droite, Selçuk Duracik et Halil Esendag ont été exécutés à la prison municipale par pendaison. Ainsi, le nombre total de ceux qui ont été exécutés pendant la période de régime militaire s'est élevé à 37.

Le 12 juillet, la Cour de Cassation militaire a, d'autre part, ratifié les peines capitales de 13 personnes condamnés en 1979 à la suite du massacre de Kahramanmaraş. Les peines de mort prononcées contre 9 autres accusés, furent annulées par la Cour suprême.

## ARRESTATIONS

2.6: 46 membres présumés de l'Union révolutionnaire des Communistes de Turquie (TIKB) ont été arrêtés à Istanbul. Le même jour, à Adana, 22 personnes furent écroués sous l'inculpation d'avoir participé à un rituel religieux de la secte de Nakshibendis.

5.6: On annonce que les forces de sécurité avaient arrêté 30 personnes dans les provinces de Agri et de Kars.

8.6: 12 membres présumés du PKK ont été arrêtés dans les provinces de Hatay et de Gaziantep.

10.6: 10 membres présumés du TIKB ont été arrêtés à Istanbul.

11.6: On annonce que 35 personnes étaient détenus à Izmir sous l'inculpation d'avoir pris part à des actes terroristes.

12.6: Deux ornithologues britanniques, S. Albreicht et le Dr Guisson, ont été placés en détention préventive dans le district de Enez, sous l'inculpation d'avoir pris des photos dans une zone militaire interdite.

16.6: A Ankara, 42 personnes ont été arrêtées pour avoir participé à des activités de Dev-Yol et de Libération.

17.6: A Adana, 5 membres présumés du THKP/C ont été arrêtés.

29.6: A Aydın, cinq personnes ont été arrêtées lors d'un rituel religieux de la secte de Nur.

9.7: A Corum, 68 personnes ont été arrêtées sous l'inculpation de servir la cause du TDKP.

13.7: A Istanbul, 39 membres présumés de Libération ont été écroués.

24.7: On annonce qu'une cellule du THKP/C, comprenant 13 personnes, fut démantelée à Ankara.

## LA VIE INTELLECTUELLE

### NOUVELLE LOI SUR LA PRESSE

Le Conseil des Ministres de Turquie a approuvé au mois de juin la nouvelle loi sur la presse dont bien des points suscitent de sérieuses craintes dans la presse turque. En voici quelques-uns:

- les peines de prison pour délits de presse applicables aux journalistes et aux rédacteurs en chef sont beaucoup plus lourdes qu'auparavant;

- les rédacteurs en chef et les journalistes peuvent être poursuivis en justice pour des documents non publiés;

- il est fait un usage abondant du concept non défini d'"information secrète";

- le procureur peut réquerir l'interdiction ou la saisie d'une publication qui aurait enfreint l'un des 23 articles du code pénal turc traitant de délit d'opinion et d'atteinte à la sécurité et à l'intégrité de l'Etat. Il peut également confisquer et saisir tout l'équipement d'un éditeur. Dans les deux cas, les décisions du procureur sont sujets à révision, mais les éditeurs craignent que cette disposition ne permette d'arrêter et de fouiller les camions transportant des journaux et que les propriétaires des imprimeries se sentent forcés de pratiquer une censure;

- le tribunal collectif de la presse sera aboli et remplacé par un seul juge;

- l'éditeur responsable, c'est-à-dire le membre du personnel responsable du journal, sera investi de responsabilités plus importantes. "En ce qui concerne les informations, photos ou caricatures dont l'auteur n'est pas clairement indiqué, la responsabilité incombe à l'éditeur responsable". Des peines de prison sanctionneront un grand nombre de délits et la possibilité de les convertir en amendes est réduite;

- pour devenir éditeur responsable d'un journal, il faut remplir les mêmes conditions que celles requises pour être parlementaire: avoir plus de 30 ans, ne pas avoir été condamné à une peine de prison dépassant un an, ne jamais avoir été condamné pour des délits concernant la divulgation de secrets d'Etat, d'implication dans des activités idéologiques ou anarchiques, et d'incitation ou encouragement à de telles activités... même si le délit a été pardonné".

Le 29 juin, la Fédération Internationale des Journalistes s'est adressée au général Evren pour exprimer sa profonde préoccupation devant les violations des libertés syndicales et de la presse en Turquie et au sujet de la nouvelle loi sur la presse.

## REPRESSION A L'ETRANGER

## DEUX EDITEURS DE INFO-TURK PRIVES DE LEUR NATIONALITE

Le 8 juillet 1983, le gouvernement turc décida par décret de priver 26 personnes de la nationalité turque, parmi lesquelles figurent également deux éditeurs de Info-Türk, J. Dogan Ozgüden et Pime Incl Tugsavul ainsi que deux célébrités de la musique turque, Mme Melike Demirag et M. Sanar Yurdutapan.

Vers la fin de 1982, les autorités turques firent savoir que M. Ozgüden et Mme Tugsavul devaient rentrer en Turquie avant le 31 décembre pour se mettre à la disposition des autorités militaires. Dans cet appel les deux journalistes étaient accusés de mener à l'étranger des activités hostiles à l'Etat turc. Ceux-ci refusèrent de rentrer et de se livrer.

Le nouveau décret annonçait également que les biens de ceux qui étaient privés de leur nationalité seraient confisqués par l'Etat.

Selon des informations communiquées par les autorités turques, 1229 citoyens turcs séjournant à l'étranger se sont vu intimer l'ordre, depuis le coup d'Etat militaire de septembre 1980, de rentrer en Turquie, mais seulement 58 d'entre eux se sont livrés. Quinze personnes ont été appréhendées par les forces de sécurité, alors qu'ils tentaient de fuir la Turquie. Les poursuites engagées contre 113 personnes furent arrêtées, en raison du fait qu'on s'était aperçu entretemps de leur "innocence".

Parmi les accusés, 38 personnes ont été privées de leur nationalité turque. Les poursuites engagées par les autorités contre 1005 personnes, sont toujours en cours. Parmi les personnes qui perdirent la nationalité turque, seule Mme Behice Boran, présidente du Parti Ouvrier de Turquie (TIP), interjeta appel auprès du Conseil d'Etat en vue de l'annulation de la décision, mais le Conseil d'Etat refusa de le prendre en considération.

En vertu d'un autre décret gouvernemental, daté du 11 juin, tous les écrits et autres oeuvres artistiques de ceux qui furent privés de leur nationalité, ont été déclarés "interdits". Toute personne qui détient ou distribue ces écrits ou ces oeuvres, sera passible de poursuites judiciaires. Ainsi, toutes les oeuvres de Yilmaz Güney, réalisateur du film turc primé au festival de Cannes, ont été interdites en Turquie.

## LE CORRESPONDANT DE L'UPI TABASSE

D'après FIJ, les citoyens turcs au service de journaux ou agences de presse occidentaux sont sujets à des pressions de plus en plus fortes de la part des autorités turques. Certains ont reçu des avertissements à propos de leurs écrits, d'autres ont été tabassés par la police et menacés.

Ismet Ismet travaille comme reporter au bureau de UPI à Ankara depuis 1979. En février 1983, le siège de l'agence à New York lui offrit de travailler au bureau de l'UPI à Londres, mais il n'avait pas de passeport. Or, il avait écrit beaucoup d'articles détaillés et révélateurs sur l'actuel régime militaire au pouvoir et plus particulièrement, sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Tout comme d'autres journalistes, il avait reçu des avertissements à propos de ses articles.

Lorsqu'il demanda son passeport, en mars dernier, il dut se rendre à Istanbul, son lieu de naissance, "pour remplir certaines formalités" lui avait-on dit. Lorsqu'il se présenta au bureau de police de Gayrettepe à Istanbul le 16 mars, il fut immédiatement arrêté. Les yeux bandés, il fut roué de coups pendant tout son interrogatoire. Il fut libéré après l'intervention d'une personnalité importante, mais il lui est interdit de quitter le pays et il vit actuellement dans la crainte continuelle de la police politique.

Dans une lettre adressée le 1er juillet au général Evren, la FIJ s'est indignée devant l'incompréhensible harcèlement du collègue Ismet et a demandé que des instructions utiles soient données pour que les documents de voyage demandés par ce collègue lui soient remis.

## PROCES DE PRESSE

16.6: L'éditeur responsable de la revue "Partizan", interdite après le coup d'Etat militaire, fut condamné à 9 mois de prison par un tribunal militaire d'Istanbul.

30.6: Pour cinq articles différents, parus dans la revue "Halkin Birligi" avant le coup d'Etat militaire, éditeur responsable Güzel Aslaner fut condamné par un tribunal militaire à un total de 31 ans de prison.

30.6: Le procureur militaire d'Istanbul a entamé des poursuites judiciaires contre Hayati Asilyazici, éditeur responsable de l'hebdomadaire Somut, pour avoir insulté le gouvernement dans un article. Il risque une peine de 10 ans de prison.

28.7: Le procureur militaire d'Istanbul a ouvert une enquête à l'encontre de l'éditorialiste Metin Tokler et de l'éditeur responsable Dogan Heper, pour avoir contrevenu à un décret de la junte militaire dans un article paru dans le quotidien Milliyet.

## INTERDICTIONS ET CONFISCATIONS

9.6: La publication de l'hebdomadaire Yanki fut interdite par la commandement de la loi martiale d'Istanbul.

11.6: Le dernier numéro de l'hebdomadaire Hayat fut confisqué sur ordre des militaires, pour avoir publié en couverture des photos de l'ex-premier ministre Demirel.

19.6: Le Conseil des ministres a annoncé que l'introduction en Turquie de 27 périodiques édités à l'étranger était dorénavant interdite.

25.6: Le Ministère de l'Education nationale a interdit que le périodique kémaliste Atılım soit introduit dans les écoles.

26.7: La distribution et la vente du recueil de poèmes du poète Osman Naimak est interdite à Izmir par le Commandement de la Loi martiale.

## PURGES DANS LES UNIVERSITES

Les autorités de la loi martiale continuent à liquider les professeurs d'université progressistes. Le Dr. Nurluk Inan de la faculté de Droit et le Dr Easkin Oran de la faculté de Sciences politiques de l'Université d'Ankara furent démis de leur fonction respectivement le 17 juin et le 26 juillet.

De plus, 258 chargés de cours de universités Marmara à Istanbul et Uludag à Bursa furent congédiés et transférés dans des institutions d'enseignement de niveau inférieur.

/..

## LE CAS DE CEMAL ALTUN

D'après le quotidien allemand "Die Tageszeitung" du 21 juin, la Cour d'appel de Berlin a décidé que Kemal Cemal Altun, qui s'était vu reconnaître quelques jours auparavant le droit à l'asile politique, devait être extradé.

K.C. Altun dont le gouvernement turc demande l'extradition sous le motif qu'il avait participé à l'assassinat d'un ancien ministre d'extrême droite en 1980, se trouve depuis deux ans en RFA. Sur ces deux ans, Altun a déjà passé un an en prison. Pourquoi Altun devra-t-il prochainement "fêter" son triste "premier anniversaire" en prison? Juridiquement, cette décision ne s'explique pas.

Des milliers de télégrammes de protestation et de déclarations de solidarité émanant de personnalités et de groupes connus, avaient eu pour effet d'empêcher en mars dernier son extradition, alors que l'avion qui devait l'emmener, se trouvait quasiment sur la piste de décollage. Parmi ceux qui se sont démenés en faveur d'Altun, figurait, entre autres, le président du Parlement européen, le groupe SPD au Parlement, de nombreux députés de la CSU, ainsi que le président de la Fédération des Paysans. Le cas Altun fut répercuté par la presse, le gouvernement fédéral qui quelques mois auparavant avait encore approuvé la demande d'extradition émanant de son partenaire turc, fit marche-arrière et reporta sa décision.

Toutefois, la Cour d'Appel de Berlin n'y vit pas un motif pour mettre un terme à sa détention en vue de son extradition. "L'extradition de l'accusé à la République de Turquie aux fins de poursuites pénales, est recevable. La détention en vue de l'extradition se poursuivra". C'est la formule lapidaire qui figure dans l'arrêt relatif à l'examen des motifs de sa détention. De l'avis de la Cour d'Appel, il n'y a pas de "raisons

suffisantes de croire que l'accusé puisse faire l'objet de la moindre répression politique en Turquie".

Pourtant, au début du mois de juin, la plus haute instance pour la reconnaissance des réfugiés politiques, l'Office fédérale de Zirndorf, avait abouti à un conclusion complètement différente: au terme de deux années de "traitement" du dossier, l'Office fédéral considéra comme un fait établi qu'en Turquie Altun ferait très probablement l'objet de persécutions politiques, et lui reconnut dès lors le droit à l'asile politique.

Malgré cette décision, à cause de la prise de position de la Cour d'appel, la liberté d'Altun dépend du gouvernement allemand qui subit des pressions d'une part du gouvernement turc et d'autre part des milieux démocratiques européens. Confrontée à cette situation embarrassante, le gouvernement fédéral a décidé de ne pas bouger il reste dans l'expectative. Répondant aux critiques de ceux qui disent qu'il n'est pas possible de maintenir quelqu'un indéfiniment en détention sans qu'il y ait le moindre procès, le fonctionnaire chargé de l'affaire au ministère fédéral de la Justice se contente d'observer: "Pourquoi ne serait-ce pas possible?"

## AUTRES CAS

11.7: Les autorités canadiennes ont refusé la demande de l'asile politique de quatre ressortissants turcs.

23.7: Pendant la visite en Turquie du ministre fédéral de l'intérieur Zimmermann, le gouvernement turc lui a remis une liste de 150 personnes dont il demande l'extradition de RFA.

27.7: Le quotidien grec Eleftherotypia signale que treize réfugiés turcs ont été arrêtés par la police à Krya Vrysa Pellas après qu'ils aient quitté le camp de réfugiés Lavrio dans le but de trouver du travail. Parmi eux il y a aussi une jeune femme.

## IMMIGRATION

1.6: Le gouvernement conservateur de Bonn a finalement rendu public son projet visant à rapatrier les travailleurs turcs. Selon ce nouveau projet, les travailleurs de nationalité hors CEE qui auront perdu leur emploi en raison de faillites ou de fermetures d'entreprise ou qui sont en chômage technique depuis plus de six mois, peuvent solliciter une "prime de retour" de DM 10.500 plus 1.500 pour chaque enfant arrivé en RFA avant le 1er juin 1983.

2.6: A Altona (RFA) un magasin turc fut incendié par des personnes non-identifiées.

7.6: A Hüttenheim (RFA) une jeune fille turque âgée de 19 ans, s'est suicidée par pendaison, alors qu'elle souffrait de dépression.

10.6: Le Conseil des ministres belge a adopté le projet de loi "sur l'immigration et l'intégration des étrangers et sur l'acquisition et la perte de la nationalité belge". Le projet du ministre Gol prévoit notamment une limitation du droit des immigrés au regroupement familial, une réduction de l'aide sociale accordée aux étrangers "illégaux" et la possibilité pour le gouvernement d'autoriser certaines communes à refuser l'inscription de nouveaux immigrés.

12.6: A Hannover, le club de football local fréquenté par des turcs, fut incendié par un groupe néo-nazi. En partant, ces derniers ont également peint des croix gammées sur les murs.

19.6: A Schwäbisch-Gmünd (RFA) un garçon turc âgé de 14 ans, Hüseyin Yılmaz, fut retrouvé pendu dans un bois.

21.6: Une manifestation de soutien aux immigrés turcs se solda par un grand nombre de blessés et 203 arrestations. Les manifestants protestaient contre un rassemblement de droite organisé peu auparavant, hostile aux immigrés turcs et aux squatters occupant des maisons abandonnées.

22.6: A Copenhagen, un immigré turc de 32 ans, Osman Polet, père de cinq enfants, fut battu à mort par des policiers, alors qu'il était en état d'arrestation. Il avait travaillé pendant treize ans au Danemark dans le secteur de la chimie. Sur ce, la communauté turque organisa une manifestation pour protester contre la violence policière.

22.6: A Rotterdam, un groupe de turcs fut attaqué par une bande raciste, alors qu'ils sortaient d'une mosquée. 2 turcs, Yasar Kaygısız et Mehmet Zor furent sérieusement blessés.

26.6: A Hannover, un immigré turc nommé Ahmet Emin Oztürk, aurait disparu depuis trois mois.

2.7: A Gueret (France), un foyer d'immigrés turcs fut attaqué par un groupe raciste. Selon certaines informations, un des assaillants était au service de la gendarmerie. Une volée de balles atteignit la maison, alors que les habitants se trouvaient à l'intérieur.

4.7: A Francfort, la police fit une descente dans une mosquée turque sur plainte des voisins.

8.7: A Kempen (RFA), un magasin turc fut incendié par des personnes non-identifiées.

9.7: A Gütersloh (RFA) un immigré, Aziz Oktay, trouva sa femme poignardée dans sa chambre à coucher, alors qu'il rentrait de son travail. Le même jour, à Berlin, un joueur de football turc, Ahmet Avar, fut attaqué par un groupe de jeunes allemands et grièvement blessé.

11.7: A Achen (RFA), un immigré nommé Izzet Baykal fut tué lors de l'explosion d'un coli expédié par la poste, alors qu'il était en train de la déballer.

22.7: A Istanbul, un ressortissant turc, Abdullah Altunbas, se suicida devant le Consulat de RFA, en signe de protestation contre la politique discriminatoire des autorités ouest-allemandes. Après douze ans de travail en RFA, Altunbas était rentré l'année passée, laissant sa famille en RFA. Récemment, il introduisit une demande au Consulat de RFA pour pouvoir rejoindre sa famille, mais le visa d'entrée lui fut refusé.

28.7: A Rheydt (RFA), une maison habitée par huit familles turques, fut incendiée par des inconnus. Le lendemain, à Ahlen, la maison d'une famille turque fut incendiée, alors que les habitants passaient leur congé en Turquie.

29.7: A Offenbach (RFA), un immigré turc de 43 ans, Asim Ates, qui avait tenté de se suicider il y a six mois, décède à l'hôpital. Il s'était immolé par le feu, en signe de protestation contre le climat raciste qui entoure la communauté turc.